



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Anglican Consultative Council, Association of Presbyterian Women of Aotearoa, New Zealand, Church Women United, Commission of the Churches on International Affairs of the World Council of Churches, Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, Lutheran World Federation, Presbyterian Church (USA), Salvation Army, The United Church of Christ – Board for World Ministries, United Methodist Women, Women's Missionary Society of the African Methodist Episcopal Church et World Federation of Methodist and Uniting Church Women, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nous, une coalition de confessions chrétiennes et d'organisations œcuméniques, nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant la Commission de la condition de la femme à sa soixante-troisième session sur les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Nous continuons d'imaginer une communauté humaine qui reconnaît la dignité et la valeur sacrée de chaque femme et de chaque fille et qui attache de la valeur à la participation de toutes les personnes. Nous affirmons que le monde de Dieu a été créé pour être un monde d'abondance pour toute la création, et que toutes les personnes naissent avec des droits inaliénables qui doivent être respectés et réalisés. Nous sommes convaincus que nul ne devrait être exclu en raison de sa race, de son origine ethnique, de son sexe, de son âge, de ses capacités, de sa religion ou de ses pratiques culturelles. La diversité devrait être célébrée comme un don que notre Créateur a fait à toutes et à tous.

Nous rappelons à la Commission que les organisations d'inspiration religieuse jouent un rôle important dans la promotion des femmes et des filles. La justice pour les femmes est une partie intégrante de la mission des réseaux d'inspiration religieuse. Notre coalition œuvre à promouvoir l'autonomisation économique et spirituelle des femmes de tout âge et des filles. Parallèlement, nous élaborons des ressources théologiques et des outils de sensibilisation pour aider les églises à éliminer les obstacles structurels à la réalisation des droits des femmes.

Principaux sujets de préoccupation :

Systèmes de protection sociale

Nos sociétés sont touchées par une multitude de maux. La pauvreté et la faim persistent. Les programmes d'aide classiques ne parviennent pas à éliminer les causes profondes de la pauvreté et de la faim dans le monde. Bien que nous ayons constaté des progrès et des avancées notables grâce à l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 1 et 2, il reste encore beaucoup à faire. Le système socioéconomique actuel ne fonctionne plus et applique des solutions microéconomiques à des problèmes macroéconomiques. Si les gouvernements n'affrontent pas les disparités sociales et économiques qui existent, le large fossé qui existe déjà entre ceux qui sont extrêmement riches et qui détiennent le pouvoir et ceux qui vivent en marge ne fera que s'élargir de manière exponentielle. Le travail décent protège et favorise la dignité humaine et joue un rôle prépondérant dans toute action visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à un développement durable au niveau mondial. Un grand nombre de femmes n'ont pas d'emploi ou travaillent dans un secteur non structuré de l'économie, sans protection ou sécurité sociales. Que ce soit dans la sphère publique ou privée, des plus hautes instances du gouvernement où sont prises les décisions aux ménages, les femmes continuent d'être privées des possibilités qu'ont les hommes de prendre part aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.

Les structures institutionnelles et les obstacles culturels sont intrinsèquement empreints de sexisme, ce qui nécessite un examen critique et une transformation radicale. Ces obstacles – dans les structures gouvernementales, commerciales, sociales, universitaires, éducatives, civiles, familiales et religieuses – empêchent de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et dénie leurs droits aux femmes. Il faut prendre conscience des inégalités socioéconomiques et des injustices dont sont systématiquement victimes les femmes et s'y attaquer directement. Les

femmes doivent avoir pleinement accès aux secteurs structuré et non structuré de l'économie, afin de pouvoir participer à leur propre libération et se créer un avenir prospère dans lequel elles jouiront des protections et droits de la personne qui sont les leurs par définition.

Accès aux services publics

L'accès aux services publics est important dans le domaine de la protection sociale. La communauté de foi, aux côtés des gouvernements, continue de fournir un large éventail de services de santé, y compris des services de santé maternelle et infantile, qui contribuent aux avancées que nous avons observées aux niveaux local et mondial.

Les obstacles systémiques, les croyances et pratiques socio-culturelles, la discrimination, la violence et l'absence de financement empêchent les femmes et les filles de se prévaloir des possibilités d'instruction. Les mariages d'enfants, les mariages précoces, les mariages forcés et l'absence de sécurité font qu'un nombre alarmant de filles abandonnent l'école. Bien que des ressources aient été affectées à l'enseignement primaire, l'accès des femmes à l'enseignement secondaire, technique et postsecondaire est limité. Cela réduit encore leurs chances de participer pleinement à la prise de décisions dans les domaines économique, politique et social et les empêche d'obtenir un travail durable.

Des systèmes de représentations patriarcales perpétuent la violence et renforcent les conceptions selon lesquelles les femmes et les filles ne devraient pas ou ne peuvent pas être instruites. L'éducation, qui renforce l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme, est essentielle pour remédier à l'injustice et à la violence fondées sur le genre et vaincre la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde.

Des systèmes de valeurs profondément destructeurs empêchent également les femmes et les filles d'agir de leur propre chef, en particulier en ce qui concerne leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation. La pauvreté, leur situation géographique ou les faiblesses des systèmes de soins de santé empêchent de nombreuses femmes et filles de se faire soigner. Par ailleurs, les femmes séropositives, les femmes handicapées, les migrantes, les femmes pauvres et les femmes victimes d'oppression ou de racisme en raison de leur appartenance ethnique font face à une discrimination encore plus grande lorsqu'elles tentent de se faire soigner ou d'accéder à des services de santé complets.

Il est essentiel de noter que, dans un cadre où l'armée est prépondérante ou dans des situations de conflit impliquant des acteurs étatiques ou non étatiques, la violence sexuelle subsiste et détruit les communautés. L'impunité juridique endémique dont jouissent ces crimes fait obstacle à l'élimination de cette violence. Les survivantes ne reçoivent pas une protection et des soins suffisants.

Du point de vue de notre foi, l'accès en toute sécurité à des services de santé est le droit naturel de toutes les femmes et filles. Pour répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de soins de santé en tenant compte des questions de genre, il faut affronter les facteurs sociaux, culturels et économiques qui les exposent à des risques. Il faut également que les investissements et le financement consentis atteignent les femmes de tout âge et les filles. Pour changer les comportements sociaux et individuels, il est indispensable de sensibiliser à l'équité de genre et d'associer les hommes et les garçons à cette démarche.

Infrastructures durables

La contribution que les femmes et les filles apportent à leur communauté, de l'agriculture à l'architecture, la technologie et autres activités, en passant par la prestation de soins aux membres de la famille, est inestimable. Cependant, les difficultés d'accès, l'isolement (en particulier en ce qui concerne les femmes rurales), l'insuffisance des infrastructures et des transports (qui peuvent entraver l'échange de biens et de services), les conditions environnementales et les changements climatiques entravent la création et le maintien de communautés durables. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques, qui entraînent la sécheresse, la déforestation, la salinisation des ressources en eau du fait de la hausse du niveau des mers et les catastrophes naturelles, jouent pour beaucoup dans l'insécurité alimentaire.

Par conséquent, il faut appuyer le rôle que jouent les femmes dans l'action menée pour atténuer les changements climatiques et s'adapter. De manière à réaliser le Programme 2030, l'accès des femmes aux ressources essentielles – y compris les soins de santé, en particulier les services de soins de santé sexuelle et procréative, l'éducation, les transports, le développement économique et l'accès aux marchés pour faire du commerce – ainsi que la sécurité et la protection des victimes de violences sexuelles doivent être des questions prioritaires.

Recommandations à l'intention de l'Organisation des Nations Unies et des États Membres

Par conséquent, nous demandons instamment aux États Membres de prendre les mesures suivantes :

- Mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Beijing et d'autres accords internationaux essentiels tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Éliminer et prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, comme le prévoient la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ainsi que les résolutions suivantes sur la question ;
- Considérer les communautés de foi comme des partenaires à part entière dans la protection et la promotion des droits de la personne des femmes ;
- Renforcer l'accès à l'éducation et à la formation pour les femmes de tout âge et les filles ;
- Affirmer les droits des femmes à posséder des terres, à obtenir des prêts et à commercialiser des biens ;
- Abandonner les plans de privatisation qui sapent les services sociaux de base, dont l'éducation, les soins de santé, le transport et l'emploi ;
- Faire respecter les droits de la personne des femmes, y compris leur droit d'avoir pleinement accès à une éducation et à des services complets en matière de santé sexuelle et procréative, sans discrimination ni violence ;
- Promouvoir le partage équitable du pouvoir et des responsabilités dans tous les aspects de la société et l'égalité d'accès au pouvoir économique et politique et aux organes de prise de décisions ;

- Créer une protection juridique complète pour les femmes et les filles contre la discrimination, en particulier dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation et des soins de santé, et pour les victimes de violences, d'agressions, de harcèlement et d'atteintes sexuels ;
- Garantir le traitement médical des survivantes ainsi que la fourniture de services de soutien psychosocial.

Nous, la communauté chrétienne, sommes appelés par Dieu et nous, les peuples des Nations Unies, sommes « résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine », comme nous y appelle la Charte. Comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les peuples ont le droit d'exercer leurs droits de l'homme fondamentaux. La mise en œuvre de politiques et de programmes qui sont bénéfiques aux femmes de tout âge et aux filles doit être une priorité.
